

Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-02-11



Le **vingt et un février deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 février 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Anne-Sophie DELPLANQUE (procuration donnée Monsieur Gilles TUROTTE), Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Cession d'un terrain privé communal de 505m² environ (sous réserve du plan d'arpentage)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée B 3619 de 595 m², sis « rue Suzanne Lanoy ».

Afin de régulariser la vente, la future acquéreuse a proposé de racheter cette parcelle sans l'emprise du parking.

Il informe qu'une proposition a été faite au prix de 15 000€ suivant l'avis du service des domaines en date du 19 janvier 2023.

Il précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il explique que par courrier en date du 26 janvier 2023, Madame CHAD Samira, domiciliée à Douai, a accepté la proposition de la Commune, à savoir 15 000 € pour l'emprise du terrain ainsi que les frais de géomètre s'élevant à 580.80€.

Il demande au Conseil Municipal :

- ⊗ D'accepter la cession de la parcelle cadastrée section B 36189p de 505 m² environ, au prix de 15 000€,
- ⊗ de viser l'avis de France Domaine émis le 19 janvier 2023,
- ⊗ de charger l'office notarial, de mener à bien cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

ACCEPTE de céder la parcelle cadastrée section B 36189p de 505 m² environ, au prix de 15 000€ et de viser l'avis de France Domaine

CHARGE l'office notarial de mener à bien cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire,**

Télétransmis le 28 février 2023

Publié sur le site de la ville le 28 février 2023